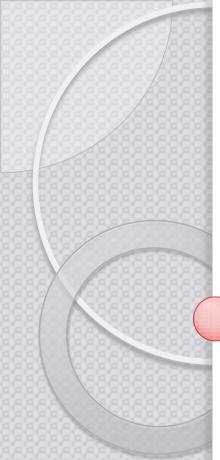


# La Cohésion Economique Sociale et Territoriale (CEST)

La CEST fait l'objet d'un titre spécial dans le *traité de Lisbonne* comprenant cinq articles (174 à 178 TFUE), et sous cette appellation elle poursuit un double objectif :

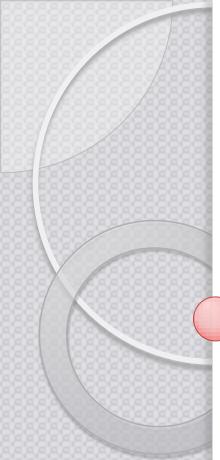
- La réduction des écarts de développement entre régions.
- La diminution du retard des régions les moins favorisées, parmi lesquelles notamment les régions rurales, insulaires, septentrionales, transfrontalières et de montagne.



# La Cohésion Economique Sociale et Territoriale (CEST)

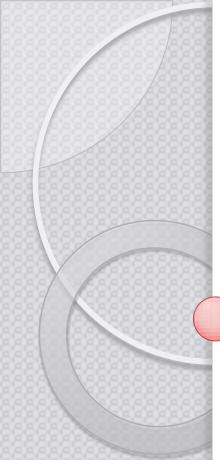
On parle communément de Cohésion territoriale, ce qui comprend :

- L'amélioration des conditions de vie des ressortissants de l'Union quel que soit leur lieu d'habitation.
- L'égal accès aux services essentiels à leur existence quotidienne dans leur lieu de vie : logements, entreprises, transports publics, structures de soins, d'enseignement, de loisirs, de culture...



# La Cohésion Economique Sociale et Territoriale (CEST)

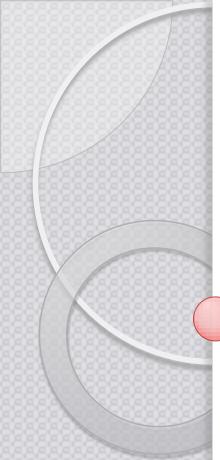
- La réduction des disparités suivant le lieu de résidence : déséquilibres territoriaux, spatiaux autour de l'opposition villes/campagne, centre-ville/banlieues notamment avec tous les enjeux de société (vieillissement, immigration, chômage, violence...).
- L'égalité des chances pour tous les ressortissants indépendamment de leur lieu de vie.



# La Cohésion Economique Sociale et Territoriale (CEST)

L'Union entend favoriser la Cohésion de plusieurs façons :

- La mise en œuvre d'une politique à destination des régions en difficulté en défendant un développement territorial équilibré, en compensant par des actions ciblées les déséquilibres territoriaux.
- L'intégration de la dimension « Cohésion » dans toutes les politiques sectorielles de l'Union (agricole, environnementale, industrielle, sociale, de formation...).



# La Cohésion Economique Sociale et Territoriale (CEST)

- La recherche d'une meilleure gouvernance territoriale en favorisant le développement de la coopération entre les territoires, les mises en commun d'expériences et de stratégies.
- L'articulation et la cohérence des actions de l'Union, des Etats membres et des collectivités infra-étatiques (mécanisme de cofinancement notamment).
- Le recours à la solidarité au profit de régions et de pays cumulant les difficultés et les déséquilibres sociaux et économiques comme les régions ultrapériphériques ou certains pays d'Europe centrale et orientale